



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Monitoring des médias au Burkina Faso

Synthèse du rapport du premier trimestre 2011

En exécution de ses missions, le Conseil supérieur de la communication (CSC) procède permanemment, depuis sa création, à l'observation quotidienne du contenu des médias. En vue de répondre à l'attente incessante du public sur le fonctionnement de ces médias ces derniers temps, au regard des nouveaux enjeux de l'information, l'institution a décidé de publier depuis 2010 une synthèse de ses rapports trimestriels. C'est dans cette optique que s'inscrit la présente note relative au bilan du monitoring du premier trimestre 2011. L'observation s'est faite autour de trois centres d'intérêt que sont le respect du principe du pluralisme et de l'équilibre de l'information ; des règles d'éthique et de déontologie et des droits de la personnalité voire de la loi d'une manière générale.

Ce bilan qui concerne aussi bien les médias audiovisuels publics et privés ainsi que la presse écrite s'articule autour de deux grands axes que sont l'appréciation du pluralisme et de l'équilibre de l'information (I) et l'état des lieux des manquements à la loi, à l'éthique et la déontologie (II). A noter que les détails sur l'approche méthodologique et les données statistiques issues des observations sont contenues dans le rapport global publié sur le site internet de l'institution: www.csc.bf

A – Du pluralisme et de l'équilibre de l'information

I – Au niveau de l'audiovisuel

I – 1 - Au niveau des médias publics (RTB)

Au cours du premier trimestre 2011, les médias audiovisuels publics ont accordé 51H42'18" de temps d'antenne et 23H06'40" de temps de parole aux événements politiques contre 55H 05' 37" de temps d'antenne en 2010. Vingt (20) acteurs de la vie socio-politique nationale, dont quinze (15) partis politiques ou regroupements de partis politiques, ont vu leurs

activités couvertes. Les temps d'antenne octroyés aux différents acteurs varient de 31h 03' 41'' à 03' 49''.

Ainsi, selon les statistiques, et comme à l'accoutumée, le déséquilibre dans le traitement de l'information politique institutionnelle est constaté en faveur de l'exécutif (Gouvernement et Présidence du Faso) qui occupe plus de 75% du volume horaire global.

Au niveau des partis politiques, le déséquilibre est en faveur du parti au pouvoir le CDP. En effet, sur un volume horaire global de 03h 43' 58'' accordé aux partis politiques, ce parti bénéficie à lui seul de 01h 25' 03'' soit le tiers du temps d'antenne total obtenu par les partis politiques. Les autres partis qui viennent en deuxième position sont l'UPC et l'ADF/RDA avec cependant moins de 30 mn de temps d'antenne.

I – 2 - Au niveau de Canal 3

La télévision Canal3 a, au cours de ce premier trimestre, consacré 37 h 49'12'' à la couverture des événements politiques. Ce volume horaire est nettement au-dessus de celui de 2010 qui était de 16h 14' 33''. Ce temps d'antenne a été octroyé à 19 acteurs dont 14 partis ou formations politiques.

L'examen des données statistiques permet de constater qu'au niveau de la chaîne privée, c'est la Société civile qui occupe le plus grand volume de temps d'antenne. Elle est suivie des partis ou formations politiques et ensuite de l'exécutif (la Présidence du Faso et le Gouvernement).

Au niveau de cette chaîne, on note un équilibre de l'information entre les différentes catégories d'acteurs car mis à part la catégorie Institution, tous les autres ont bénéficié d'un volume horaire plus ou moins égal. Toutefois, le déséquilibre dans le traitement de l'information politique est constaté dans la prise en compte des partis politiques de manière individuelle. En effet, on peut aisément remarquer que les partis comme le RDEBF et la CNPB ont bénéficié de large temps d'antenne allant à environ 4 heures alors qu'aucun de leurs adversaires n'a atteint une heure de temps voire même 10 mn pour certains.

II - Au niveau de la presse écrite

II – 1 - Au niveau des quotidiens

Les quotidiens ont fait bénéficier de leurs colonnes à 30 partis et formations politiques à travers 126 ³/₄ de pages et 251 images. Ces chiffres sont légèrement en baisse par rapport à ceux de 2010 qui étaient de 33 partis, 148 pages et 263 illustrations.

De manière individuelle, il ressort que les trois quotidiens les plus volumineux ont ouvert leurs colonnes relativement de la même manière à ces acteurs politiques. Toutefois, **Le pays** et

l'Observateur Paalga se présentent comme les plus ouverts en terme d'espace accordé à ces acteurs.

En terme de visibilité des partis dans les pages de ces journaux, trois acteurs se distinguent du lot à savoir le CDP, l'UPC et l'UNDD. On note que le CDP se présente comme tête d'affiche au niveau de ***Sidwaya, Le Pays*** et ***l'Express du Faso***. Les deux autres le sont respectivement dans les colonnes de ***l'Observateur Paalga*** et ***le Quotidien***. L'ADF/RDA, l'UNIR/PS et l'UPC sont en deuxième position dans ***Sidwaya*** et dans ***Le Pays*** où ils y sont devancé d'une page par l'UNDD. Le CDP vient en deuxième position dans les pages de ***l'Observateur paalga*** et du ***Quotidien***.

II – 2 - Au niveau des périodiques

Comparativement au premier trimestre 2010, l'on constate une réduction notable de l'occupation des colonnes des périodiques par les partis ou formations politiques en 2011. L'ensemble de ces journaux ont consacré cette année 14 pages et demie et 30 illustrations contre 40 ¼ pages et 82 images l'année passée. Aucune information politique au bénéfice des partis politiques n'a été publiée dans ***l'Indépendant*** ni dans ***Le Reporter***. Pour le reste, ***L'Opinion*** s'illustre comme le journal qui a le plus ouvert ses lignes aux partis politiques. Cet hebdomadaire est suivi de ***San Finna***, de ***L'Evènement*** et de ***Bendré***.

Dans ***l'Opinion***, c'est le CDP qui est le plus largement visible alors que les autres partis occupent peu d'espace. Au niveau de ***San Finna***, c'est l'UNDD qui occupe la position maximale. Les autres organes ont quant à eux octroyé à chaque parti un espace relativement égal.

B - Les manquements à la loi et /ou à l'éthique et la déontologie

I – Au niveau de l'audiovisuel

Les émissions d'expression directe de certaines radios en fréquence modulée à savoir : « Affairage » de Ouaga FM, « Ca va, ça ne va pas » de Horizon FM et « Nékré » de Fémina FM ont fait l'objet d'une observation spéciale portant sur la réglementation en vigueur en la matière. Cette observation a permis de constater des insuffisances notables dans la conduite des émissions « Ca va, ça ne va pas » et « Nékré » en raison de la diffusion de propos injurieux et diffamatoires à l'égard de tiers.

Le contrôle du respect de la grille de programme a concerné la télévision Canal3. Au terme de l'observation, il ressort que la grille n'est pas rigoureusement respectée. C'est ainsi par exemple que des émissions programmées ne sont pas diffusées et que, celles diffusées ne sont

pas programmées. Des difficultés de lisibilité de la grille dues à l'utilisation de nombreuses abréviations y ont été également perçues.

II – Au niveau de la presse écrite

Au cours de ce premier trimestre de l'année 2011, un certain nombre de manquements ont été constatés dans les colonnes de plusieurs titres. Ces atteintes sont relatives à la diffamation, à l'offense au chef de l'Etat et au chef du Gouvernement, à la désinformation, à la responsabilité sociale, à la présomption d'innocence et au droit à l'image, à l'atteinte aux bonnes mœurs, à la publication d'images choquantes et à la publicité sur la pharmacopée. Les journaux concernés sont : ***L'Observateur Paalga, Le Pays, L'Express du Faso, Le Quotidien, Votre Santé, L'Evasion, Le Reporter***

Les écrits à caractère diffamatoire

Les écrits diffamatoires ont été relevés dans les quotidiens Le Pays et l'Observateur Paalga. Pour le premier, il s'agit d'une déclaration du Front des Forces Socialiste (FFS) paru à la page 12 de la livraison n°4810 du 23 février 2011 accusant sans preuve concrète la première dame d'être à l'origine de la délocalisation de la célébration du 8 mars 2011 de Dédougou à Ouagadougou.

Le cas de ***l'Observateur Paalga*** est relatif à la publication des propos d'internautes dans la livraison 7798 du 13 janvier 2011 et qui étaient de nature à jeter le mépris et le discrédit sur les institutions judiciaires de notre pays.

Ecrit à caractère raciste

Ce manquement a été constaté à la page 4 de la livraison n° 2945 paru le 11 janvier 2011 de ***L'Express du Faso*** à travers l'article intitulé : « ***[les « esclaves noirs » se « libèrent des arabes »*** ».

Offense à la personne du chef de l'Etat

L'offense à la personne du chef de l'Etat a été observée dans les colonnes des quotidiens ***Le Pays*** et ***l'Observateur Paalga*** à travers leurs fora. Le cas du journal ***Le pays*** concerne une sélection de commentaires d'internautes publié dans de sa livraison n°4784 du 17 janvier 2011.

Au niveau de ***l'Observateur Paalga***, l'atteinte a été également constatée dans des propos d'internautes parus dans son édition n°7796 du mardi 11 janvier 2011

L'offense au chef du Gouvernement

Ce manquement a été enregistré dans le quotidien **L'Observateur Paalga** suite à sa parution n°7843 du 21 mars 2011 à travers la rubrique « le forum des internautes »

Atteinte à la responsabilité sociale

Dans son édition n°7848 du 28 mars 2011, **L'Observateur Paalga** a publié à la page 28 dans la rubrique « Le forum des internautes » le commentaire d'un intervenant qui semblait encourager la manifestation des militaires du mois de mars qui se sont soldées par des actes de vandalisme.

Atteinte aux droits à l'image et à la présomption d'innocence

Ces manquements ont été constatés dans les colonnes du journal **Le Quotidien** dans sa livraison n°247 du 9 mars 2011 à travers la publication à la Une et à la page 11 de la photographie d'une dizaine de prévenus sans prendre les précautions professionnelles d'usage.

Atteinte aux bonnes mœurs

L'atteinte aux bonnes mœurs a été commise par l'hebdomadaire de détente « **L'évasion** » dans son édition n°751 du 21 janvier 2011 par la publication à sa page 11 de l'article intitulé « **Tout ce qu'il faut savoir sur le sexe anal** » intercepté sur Internet.

Publicité sur la pharmacopée traditionnelle

La publicité dans le domaine de la santé est soumise à des règles particulières allant à l'interdiction pure et simple (établissements sanitaires, effets mortuaires...) à l'obtention d'un visa du ministère de tutelle (pour les produits). L'atteinte à ses dispositions a été constaté dans la livraison n°176 du mois de février 2011 du mensuel « **votre santé** » à travers la publication d'une interview intitulé « **Médecine traditionnelle / Découvrez les produits thérapeutiques du tradipraticien Idriss Salif Soumana** ».

Publication d'image choquante

Cette faute a été observée à la Une de la parution n°65 au 1^{er} au 04 mars 2011 du bimensuel le « **Reporter** » par la publication de l'image en couleur de l'œil blessé d'un jeune recevant des soins sanitaires.

Conclusion

L'observation relative au pluralisme et l'équilibre de l'information révèle au niveau des médias audiovisuels publics une prépondérance des deux acteurs Gouvernement et Présidence du Faso sur les autres acteurs que sont l'Assemblée nationale, la Société civile et les autres institutions. Par contre, Canal3, la chaîne privée, a fait la part belle à la Société civile et aux partis ou formations politiques. En ce qui concerne la presse écrite, il ressort que les quotidiens demeurent les tribunes relayant le plus les activités de la plupart des acteurs politiques par rapport aux périodiques.

Les manquements quant à eux restent toujours récurrents aussi bien au niveau de l'audiovisuel qu'au niveau de la presse écrite.